Région des Pays de la Loire **CONSEIL RÉGIONAL**

Réunion du 19 octobre 2023

Promouvoir une écologie positive	**P3**
Déployer des services de transport en proximité	**T303**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des Transports,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2023 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER
l'inscription à la décision modificative 2023-2 une dotation de 3 306 700 € d'autorisations d'engagement au titre du programme T303 « Déployer des services de transport en proximité »

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 3 306 700 €.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 24/10/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs